

Pour les besoins réguliers

Ouvert à toutes les familles d'Essarts-en-Bocage, et aux enfants des salariés travaillant sur le territoire et/ou dont l'activité s'exerce à Essarts-en-Bocage.

Pour les besoins occasionnels

Accueil également ouvert aux familles extérieures à Essarts-en-Bocage.
(Dans la limite des places disponibles)

Pièces à fournir pour toute inscription

- ↔ Un **justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois.
- ↔ Une **copie du livret de famille**, avec filiation de tous les enfants de la famille.
- ↔ Le **numéro allocataire CAF ou MSA** pour le calcul du tarif.
- ↔ Une **attestation d'assurance responsabilité civile** en cours de validité, au nom et prénom de l'enfant.
- ↔ Un **certificat médical** d'aptitude à la vie en collectivité.
- ↔ Présentation du **carnet de santé de l'enfant** pour vérification des vaccinations.



Quel que soit le type d'accueil, toute demande d'inscription doit être formulée auprès de la directrice de la crèche, Christine HEYBERGER-FABRE, sur rendez-vous.



1 rue Jacques Golly, Les Essarts
85140 Essarts-en-Bocage



02 52 40 00 04



gollyreve@essartsenbocage.fr

Présentation

La crèche est un établissement d'accueil collectif destiné aux enfants de 10 semaines à 5 ans. C'est aussi un lieu d'éveil et de socialisation qui a pour but de permettre aux jeunes enfants de grandir, s'épanouir, et de devenir autonomes dans un climat stimulant et sécurisant.

Elle offre un mode de garde adapté aux besoins des familles et en direction d'un public diversifié. Aucune condition d'activité professionnelle des parents n'est exigée.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique est possible jusqu'à 6 ans, quel que soit le type d'accueil, après avis médical.

Ouverture

La crèche est **ouverte toute l'année de 7h à 19h du lundi au vendredi**, à l'exception, des jours fériés, du pont de l'Ascension, des deux premières semaines d'août, d'une semaine entre Noël et le nouvel an et d'une journée de fermeture pour la journée pédagogique.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de la directrice de la crèche.

Qui sont mes interlocuteurs ?

Une équipe professionnelle qualifiée

- ↔ Une directrice puéricultrice
- ↔ Une éducatrice de jeunes enfants
- ↔ 6 auxiliaires de puériculture
- ↔ 3 CAP petite enfance

Comment sont accueillis les enfants ?

La capacité d'accueil de l'établissement est de 39 enfants. Ils sont accueillis au sein de 3 unités de vie où il leur est proposé un rythme de vie et des temps d'éveil respectant les besoins de leur âge.

Pour quel coût ?

Le montant de la participation financière de la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge.

Les 3 types d'accueil

Accueil régulier

↔ **Je connais mes besoins et ils sont récurrents.**

Un contrat précise les jours de présence ainsi que les heures d'arrivée et de départ de mon enfant sans durée minimale imposée.

Accueil occasionnel

↔ **Je ne connais pas mes besoins à l'avance.**

La durée de présence et la fréquence des accueils varient selon mes souhaits et les places disponibles. Je n'ai pas de contrat, mon enfant est simplement inscrit dans l'établissement.

Accueil d'urgence

↔ **Pour faire face à un imprévu.** (arrêt maladie de l'assistante maternelle, retour à l'emploi, missions intérimaires, ou formation d'un parent, maladie ou hospitalisation d'un parent, demande spécifique de la part d'un partenaire institutionnel...)

Cet accueil est formalisé par un contrat pour une durée maximale de trois mois.

Moyens

Pour les enfants de 12 mois environ à 2 ans

Bébés

À partir de 10 semaines et jusqu'à 12 mois environ

Grands

Pour les enfants de 2 ans jusqu'à la scolarisation